

Formation Chef de Service de Sécurité Incendie **SSIAP3**

Texte réglementaire de référence	Arrêté du 02 mai 2005 modifié
Public concerné	Titulaires du diplôme SSIAP 3, ayant exercé l'emploi de chef d'équipe de service de sécurité pendant au moins 3 ans (attesté par l'employeur ou le contrat de travail) ou diplôme de niveau 4 (Bac)
Pré-requis	Etre en possession et à jour du SST, PSC1 ou PSE1. une attestation médicale spécifique ainsi qu'un bilan cardiaque pour les personnes de plus de 45 ans

La documentation suivante est indispensable

Arrêté ERP du 25 juin 1980 modifié
Arrêté IGH du 30 décembre 2011
Dispositions particulières
Arrêtés types ERP
Dispositions spéciales
Arrêté pour ERP du 2e groupe Document GN8

Objectifs pédagogiques

Manager un service de sécurité,
 Conseiller un chef d'établissement en matière de sécurité incendie,
 Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de travaux,
 Assurer la correspondance avec les commissions de sécurité,
 Effectuer le suivi budgétaire du service et le suivi des obligations de contrôle et d'entretien.

Contenu pédagogique

Théorie:

Le feu et ses conséquences :

Les principes d'éclosion et de développement du feu Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu

La sécurité et les bâtiments :

Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment
 Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction

La réglementation incendie :

Classer un bâtiment en fonction de la réglementation
 Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments

Gestion des risques :

Analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs

Conseil au chef d'établissement :

Effectuer un compte-rendu oral ou écrit et rédiger un rapport. Actualiser ses compétences des textes applicables

Correspondant des commissions de sécurité :

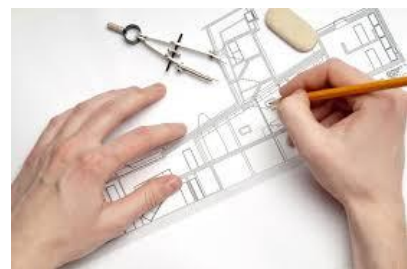
La composition, le rôle des commissions de sécurité, assurer la correspondance

Le management de l'équipe de sécurité :

Le principe de gestion du personnel et des moyens, assurer une autorité dynamique, connaître le code du travail applicable aux salariés

Le budget du service Sécurité :

La réalisation des budgets, la fonction Achat
Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité



Evaluation

Epreuve écrite (QCM) Etude de plan Entretien avec le jury

Modalités d'évaluation des acquis

Examen théorique et pratique devant jury présidé par un officier sapeur-pompier et des professionnels

Durée de la formation

6 semaines (210 heures)